



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

INTENTION DE MUTATION

Association :

N° Licence :

Nom du joueur demandeur :

Prénom : Date de Naissance :

Adresse :

.....

Courriel :

Changement de Département: OUI / NON - Changement de Pays : OUI/NON **Réponse Obligatoire**

Prochaine Association (facultatif) :

Prochain département ou pays(Facultatif) :

Fait à Le

Mode de paiement : Espèce / Chèque N°

Signature du demandeur

Avis du Président de l'Association quittée

Date et signature, cachet de l'Association

MUTATIONS INTERNES :

LE JOUEUR DONNE AU NOUVEAU CLUB LE FORMULAIRE TAMPONNÉ ET SIGNÉ PAR LE CLUB QUITTÉ AINSI QUE LA SOMME DE 30 €.

LE NOUVEAU CLUB DÉPOSERA LE FORMULAIRE AINSI QUE LES 30 € A LA PERMANENCE DU SECTEUR.

MUTATIONS EXTERNES :

LE JOUEUR DÉPOSE OU ENVOI AU SIÈGE DU COMITÉ LE FORMULAIRE TAMPONNÉ ET SIGNÉ PAR LE CLUB QUITTÉ AINSI QUE LA SOMME DE 50 €.